



# CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS

*Les espaces verts de votre résidence bénéficient d'un entretien régulier tout au long de l'année, assuré soit par des prestataires mandatés par l'Office 64, soit par les services municipaux des communes.  
Découvrez ci-dessous les différentes interventions réalisées par les partenaires de l'Office 64 :*

## TONTE DES PELOUSES :



Intervention de Mars à Novembre  
(période de pousse)

- 8 tontes par an
- Balayage, ramassage, enlèvement des produits de tonte

## TONTE DES HAIES, MASSIFS, JARDINIÈRES :



2 tailles par an :

- 1 à la fin de l'hiver et 1 à l'automne (évacuation comprise)

## RAMASSAGE DES FEUILLES :



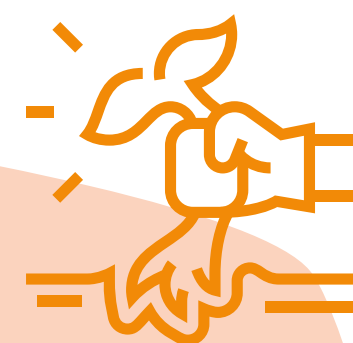
Il s'effectue lors du passage des prestataires durant l'automne (évacuation comprise)

## ENTRETIEN DES ARBRES ET MASSIFS D'ARBUSTES :



- Bêchage superficiel et binage pendant la période de végétation
- 2 fois par an : Taille de formation des arbres (jeunes arbres de 3 à 5 ans) et ébourgeonnage des pousses
- Vérification et entretien des tuteurs des jeunes arbres

## DÉSHERBAGE / DÉMOUSSAGE



(Allées piétonnes, trottoirs, halls extérieurs, abords de bâtiment, terrains de pétanque, aires stabilisées) :

- Uniquement si hors zone communale :
- 2 passages par an
  - L'utilisation de produit phytosanitaire est interdite

*Notre équipe de proximité réalise de nombreux contrôles de prestation afin de veiller à la bonne tenue de votre résidence.*

